

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Montres



Informations fournies conformément à l'article 13.1 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGECE) :

Substances dangereuses (montre)

Le produit contient une substance extrêmement préoccupante : plomb.

Des composants internes inaccessibles de la montre peuvent contenir une faible quantité de plomb. Cette présence est techniquement nécessaire et autorisée en accord avec la législation en vigueur.

Recyclabilité (emballage)

L'emballage de l'écrin est majoritairement recyclable.

Recyclabilité (papiers graphiques)

Les documents fournis avec la montre tels que le mode d'emploi, le certificat d'origine et de garantie, le certificat relatif aux pierres précieuses sont majoritairement recyclables.